







FA. 131.101





# Index

Lectiones di. Monsig. Carlo Maurino de Polier & abun Abbate Francese  
dimoranti in Roma sopra le differenze delle Teologie di Giandrea  
e sopra l'ultima Dichiarazione presentata al S. Ufficio da Monsu.  
Kannibel Douore in Teologia e Dottore dell'Università di Louanio  
appresso la S. Sede

Reflessioni sacrate sopra la lettera d'un cattolico Romano ad uno de suoi  
fratelli in Italia circa lo stato presente della Chiesa Romana in  
Italia

Thesij. V. Historico Theologica Censurae Louaniensis Douina de gratia  
per se officii et diuinae Medicinae & defuncto i. Cornelio Jansens, Ne-  
pote de Ioanna Libero Hannabel.

Proposio. V. Cornelij Jansani Ep. Ipresij Tamenij. propositio damnari co-  
traria. Pariter per Ioannem Muratum

Resolutio altera S. Facultatis Theologicae Louaniensis ad Quaesitiones qua-  
sdam dogmaticas et dictas undecim de sum. pte.

Epistola theologica ad Ambrorum et Subscriptorum Resolutionis S. Facultatis  
ipsi quidam existimari uolunt. Facultatis Louaniensis Respon-  
sio quaedam dogmatica

Edictario muni Magi de Jansij Vicarij S. J. Aptici Silue. Douarij super  
hodierno negotio Formularij

Thesij Historico Theologica Louaniensis cum Thesij. conuicti ad circa  
necessitatem gratiae per se officij in statu naturae lapsae. de fa-  
sari. Pecc. Cachet. Proside Io. Libero Hannabel.

Responsio ad D. D. de Jansij. Marini. Marini. et Marini. de Jansij. at-  
testantes auctoribus. de Jansij. de Jansij.



Louy Coniitij Fridannini de laborioso Baptismo Socii: 17 C. a. Vindianij à 16:  
Opswaert conwert phosis moij Marini Stejaert. Auedit Collatium de Amo-  
re predominantie contra eosdem

Ansi-thesis inter doctrinam eximiorum querendam e. S. Pauli de Louanien-  
si Doctorum de raritate conuersionij per opera et doctrina Marini Ste-  
jaert de conuersione repentina sine operibus

Immanij Calumniae quae dicitur Marini Stejaert Pysidans Thesi de iustificati-  
one peccatorij 13 Junij 1693 coram indigni Theologorum multitudine de  
infando crimine flagellationij superari reddidit ap. quos Rigorista appellat-  
larq.

Imperinens Strianianus de mala fide, calumnia et falsitate conuicium per  
M. Louaniensem Theologum

Strones sine Supplementum operij S. Nihil pro argumento Nichiti contra opera  
preparatoria nuper editi cum censura M. Stejaert V. A. S.

Difficultatis brany propositio D. Marini Stejaert super declaratione mentis suae  
contra doctrinam de raritate conuersionij quam se apud S. Sedam accusare  
profiteretur, ubi et diuini doctrinae eius de conuersione repentinae

Difficultatis brany conuincere aduersus Thesim de iustificatione peccatorij  
defendendam 13 Junij 1693 traide D. Marini Stejaert

Osseruationi d. un. Professore di Filosofia sopra le lettere scritte da un Paolo-  
go Fiammango al Vescouo di Tornaij

Expositio quinque articulorum Opo Conuersionum oblatam discipulij S. Augu-  
stini pro pace Recte seruanda anno 1665 Auedit Antwerp quos Paulus  
Theologicus Louanienis per suad. de putant. d. Antwerp: Antwerp  
item quos obulit Cap. Antwerp anno 1677.



Aricali Theologici quos Facultas Louaniensis Innocentio XI transmissit ac obtu-  
lit iudicandis, quos idem Sanctissimae Congregationi S. Officii tradidit exami-  
nandas, quos ipsi post maturum ac iteratum examen censuerunt sanos et im-  
munes ab omni nota anno 1677

Ecclesia Leodiensis Summo Pontifici Innocentio 12 supplicans pro suo Seminario et  
dominam S. M. P. Collegij Anglicani Societatis Iesu Denuncians

Eiusdem Ecclesiae Denunciatio altera

Eiusdem Ecclesiae Denunciatio tertia  
Eiusdem Ecclesiae Denunciatio quarta, quinta, sexta, septima, octava,  
nona, decima, undecima, duodecima, decima tertia, decima quarta,  
decima quinta, decima sexta, decima septima

Refutatione Sum Monitorio dell' Arcivescovo di Malines, significata a Don  
Guillaume uande Nove Caraco di S. Caterina in Brusselles 17 Feb: 1704



Asociate Redemptio...  
in indicat...  
...

...

...

...

...

...

...



*De Hoes: (contus) (1) J. M. de Juy A. H. de M. de*

131

14

**OBSERVATIONS**  
**D'UN PROFESSEUR**  
**EN PHILOSOPHIE**  
**SUR LES LETTRES**  
**ECRITES PAR UN THEOLOGIEN FLAMEND**  
**A MONSIEUR**  
**L'EVESQUE DE TOURNAY.**



U E Voulez vous, Monsieur, que je vous dise des Lettres que vous m'avez envoyé d'un Theologien Flamend à M. l'Evêque de Tournay ? On voit assez que c'est l'Autheur du PENTALOGUS, qui est un amas monstrueux de veritez & d'erreurs touchant la Penitence, dont les unes détruisent les autres. Et c'est ce qui doit surprendre tous ceux qui connoissent cét Autheur & qui sçavent les aventures de son Livre. Je ne parle point de la presomption qu'il a

eüe de l'adresser au Pape, comme si Sa Sainteté avoit eu besoin de ses lumieres pour juger des differends qui se sont élevez sur ces matieres, ny de la Sentence des Supérieurs de son Ordre qui l'ont condamné à le brusler de sa propre main. Il peut dire que ce n'est pas le premier bon livre qui a esté condamné au feu, & que la raison n'est pas toujours du costé de l'authorité. Je ne considere donc que ce qui luy est arrivé en ce País icy. Ce PENTALOGUS dont il defend les maximes pernicieuses avec tant d'insulte & de fierté contre un Prelat d'un merite singulier qui n'en a parlé qu'en passant, & sans le nommer, dans la necessité d'instruire son peuple sur la Penitence, a esté refuté pied à pied par un sçavant Theologien <sup>a</sup>, qui luy a fait neanmoins une justice exacte en donnant de justes loüanges à quelques bonnes maximes qu'il y avoit enseignées, en mesme temps qu'il a découvert les égarements prodigieux où il s'estoit engagé pour vouloir soutenir cét horrible Paradoxe, que ces demy-Chrestiens & demy-Payens qui se confessent tous les Dimanches des pechez mortels où ils retombent toutes les semaines, doivent estre regardez comme de veritables Penitens à qui il est à propos de donner l'Absolution autant de fois qu'ils la demandent. C'est à quoy se réduit tout ce qu'il souëtient encore dans ses Lettres avec plus de presomption que jamais, & c'est sur cela qu'il fait le brave en s'escrimant contre un Evêque par de pitoyables

A

bles

<sup>a</sup> Feu M. Havermans dans le livre intitulé *Examen libelli ensi sigulus Pentalogus diaphoricus*, Imprimé à Cologne chez Baltazar ab Egmond 1679.

11752491x



bles raisonnemens , lors qu'il demeure accablé sous le poids d'une juste & ample réponse dont il sent bien en sa conscience qu'il luy est impossible de se relever.

Mais peut-estre que je me trompe. Car si nous l'en croyons, il a trouvé dans Saint Thomas un ARGUMENT INVINCIBLE dont il n'avoit point parlé dans son PENTATALOGUE. Et ainsi comme il n'a point esté attaqué sur cela par celuy qui a refuté son livre , il pretend sans doute en tirer le mesme avantage, qu'ont souvent tiré de grands Capitaines de ces troupes de réserve qui les ont rendu victorieux lors qu'ils paroissent vaincus.

Aussi jamais personne n'a plus chanté son propre triomphe que cét Auteur chante le sien sur ce pretendu ARGUMENT INVINCIBLE fondé immédiatement sur l'Ecriture Sainte , mais qu'il pretend avoir découvert dans les lumieres de S. Thomas le Soleil de l'Eglise & l'Ange de l'Escole. La Majeure est une parole de JESUS-CHRIST dans S. Luc. La Mineure une autre parole de JESUS-CHRIST dans S. Mathieu. Or vous sçavez, dit-il, qu'en bonne Dialectique la Majeure & la Mineure estant veritables dans un Syllogisme, il faut que la conclusion soit aussi veritable si la consequence est bonne. Or la consequence est bonne quand la conclusion ne sçauroit estre faulse, si la Majeure ou bien la Mineure ne soit faulse aussi. C'est la regle de la reduction par l'impossible.

Et par ce qu'on luy avoit reproché dans une réponse pour M. l'Evesque de Tournay, qu'il estoit contre le respect de renvoyer à la Dialectique un des plus conformez Theologiens de la France, il répond dans sa troisieme Lettre qu'il a eu droit de rappeler à la memoire d'un Theologien consommé les regles de la bonne Dialectique lors qu'il persuade ses sentimens par la force du raisonnement, & point par la force de l'autorité. Et la raison qu'il en rend est fort digne de la gravité d'un Religieux. C'est un proverbe du monde, dit-il, AU JEU ON EST EGAL, C'est à dire que celuy qui se met à jouer, de quelle condition & autorité qu'il soit se doit soumettre aux regles du jeu, & si le bonheur en vent à sa partie, il doit avoir patience de souffrir quelque fois s'il joue au picquet, PIC, REPIC, & CAPOTTE. Il en est de mesme du raisonnement. On y est egal, c'est à dire, que celuy qui se met à persuader ses sentimens par la force du raisonnement si grand Theologien qu'il puisse estre, se doit soumettre aux regles de la Dialectique, ausquelles s'il manque, ou que la verité est contre luy, il faut qu'il ait patience d'estre convaincu par ses propres paroles ou par la verité d'un raisonnement contraire.

Jamais homme a-t'il esté plus satisfait de luy-mesme ? Mais comme il se trouve assez souvent que ceux qui font plus d'ostentation des regles de la Dialectique les entendent le plus mal, j'ay crû d'abord que cela pourroit bien estre arrivé en cette rencontre. Et ainsi me renfermant dans les termes de ma profession, & le laissant pour la Theologie entre les mains de feu M. Havermans, je veux bien entrer avec luy dans une dispute de Dialectique, & vous en prendre pour juge.

Il s'agit de sçavoir si le Theologien Flaméd a eu raison de dire qu'il y a dans S. Thomas des raisonnemens fort solides qui prouvent INVINCIBLEMENT qu'il y a raison de croire que le recidive est bien disposé quand ce seroit après mille recheutes, c'est à dire que le nombre de ses recheutes, quelques frequentes qu'elles puissent estre, n'empeschent point que le Prestre n'ait raison de le croire en estat de recevoir l'absolution, pourveu qu'il ne voye pas que presentement il ait la volonsé actuellement attachée au peché, telles que sont les volontez de ne pas restituer, de ne pas quitter l'occasion prochaine, de ne pas pardonner à ses ennemys, de ne pas accepter la penitence que le Prestre donne.



Il pretend avoir trouvé dans S. Thomas UN ARGUMENT INVINCIBLE fondé immédiatement sur l'Ecriture, qui prouve cela. Et voila quel est cét argument dans les propres termes de S. Thomas, 3. p. qu. 84. art. 10. *sed contra est, quod homo inducitur ad misericordiam exemplo divinae misericordiae secundum illud Luca 6. ESTOTE MISERICORDES SICUT ET PATER VESTER MISERICORS EST. Sed Dominus hanc misericordiam discipulis suis imponit ut saepius remittant fratribus contra se peccantibus: Unde sicut dicitur Mathi 18. Petro quaerenti, QUOTIES PECCABIT IN ME FRATER MEVS, ET DIMITTAM EI, VSQVE SEPTIES? RESPONDIT IESVS NON DICO TIBI VSQVE SEPTIES, SED VSQVE SEPTVAGESIES SEPTIES. Ergo etiam Deus saepius per poenitentiam veniam peccantibus praebet, praesertim cum doceat nos petere, Dimitte nobis debita nostra sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.*

Et voicy comme le Theologien Flamend rapporte cét Argument de S. Thomas. *L'homme est provoqué à faire misericorde par l'exemple de la misericordiae divine. Or Dieu veut que la misericorde de l'homme pardonne fort souvent à l'homme qui l'a offensé: Donc la misericorde de Dieu par le Sacrement de Penitence pardonne fort souvent à celui qui l'a offensé. Il dit en suite que S. Thomas prouve la Majeure par cette parole de JESUS-CHRIST en S. Luc 6. soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde, Et la Mineure par une autre du mesme JESUS-CHRIST en S. Mathieu 18. Je ne vous dis pas que vous pardonniez à vostre Frere qui vous a offensé, jusques à sept fois, mais jusques à septante fois sept fois. Et il adjoûte, La consequence est fort bonne, & rend L'ARGUMENT INVINCIBLE.*

Faisons luy la mesme charité qu'il a voulu faire à M. l'Evesque de Tournay. Rappelons à sa memoire les regles de la bonne Dialectique. & voyons s'il les a bien observées. Cét argument se peut considerer ou comme fondé sur l'autorité de S. Thomas, ou comme fondé sur les passages de l'Ecriture qui en font la Majeure & la Mineure, & sur la bonté de la Consequence qu'on en tire. Pour estre invincible, comme il dit, il faudroit qu'il fust nécessairement concluant selon toutes les considerations selon lesquelles il le fait valoir. Mais il ne l'est selon aucune, & il n'y en a peut-estre jamais eu où l'on ait commis tant de fautes contre les regles de la bonne Dialectique.

### PREMIERE FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

LE Theologien Flamend sembloit d'abord ne se pas vouloir fonder sur l'autorité de S. Thomas, & c'est ce qui luy fait dire que la preuve qu'il a trouvée dans ce S. Docteur est fondée immédiatement sur l'Ecriture sainte. Neanmoins comme il luy est assez ordinaire de se contredire, il se ravise dans la page suivante, & il fait un crime à un Evesque d'avoir dit que c'est abuser de la parole de JESUS-CHRIST que d'appliquer à l'Absolution du Prestre le septuagesies septies du 18. ch. de S. Mathieu. C'est aller, luy dit-il, plus avant que l'Eglise ne veut que vous alliez, puis que par la bouche de ceux que vous devez écouter comme Pasteurs universels de vostre ame & Vicaires de IESVS-CHRIST, elle a déclaré la Doctrine de S. Thomas tres-seure & inébranlable, écrite sans aucune erreur, contenant autant de miracles que d'articles. Que de fautes contre les regles de la bonne Dialectique! Car est-ce raisonner en homme sage que de conclure des justes louanges que les Papes ont donné en general à la Doctrine de S. Thomas, qu'on ne peut sans



fans aller contre l'esprit de l'Eglise trouver à redire à aucun sens qu'il ait donné à quelques passages de l'Escriture, à aucune preuve qu'il ait employée, & à aucune autorité qu'il ait citée? Mais de plus je soutiens qu'on peut fort bien ne pas approuver l'argument de Saint Thomas que ce Theologien rapporte, sans faire tort à l'autorité de ce Saint. Car estant si grand Thomiste, peut-il ignorer que Saint Thomas commence tous ses Articles en proposant des raisons de douter *in utramque partem* soit en usant de ces termes, *Videtur quod non*, soit en employant ceux-cy, *Sed contra*. Et qu'il ne commence proprement à expliquer son sentiment que dans le corps de l'Article. Il est vray qu'ordinairement le *Sed contra* est une raison de douter pour le party pour lequel en suite il se declare. Mais cela n'est pas néanmoins toujours ainsi. Car assez souvent il ne conclut ny pour ce qu'il a dit dans les premieres objections, ny pour ce qu'il a opposé dans le *Sed contra*, mais il rejette l'un & l'autre, ou les concilie ensemble, comme on en peut voir des exemples dans ses questions mesme de la Penitence quest. 86. art. 6: quest. 88. art. 4: quest. 89. art. 2: quest. 90. art. 2. Il apporte aussi souvent dans le *Sed contra* des raisons de rien, & sur lesquelles il seroit ridicule de vouloir qu'on s'arrestast pour ne pas aller contre l'esprit de l'Eglise, comme l'autorité de Macrobe, de Ciceron, de Seneque, d'Aristote, & tres-souvent l'autorité de livres tres-méprisables faussement attribuez à des Saints; comme celle du livre *de falsâ & verâ penitentiâ* qui fait les *Sed contra* de plusieurs Articles des questions sur la Penitence, & la fausse Lettre de S. Gregoire à Secondin qui ruine la veritable Doctrine de ce Pape. Il est donc certain que ce qui n'est que dans les *Sed contra* de S. Thomas n'a de foy-mesme aucune autorité considerable, & ne doit point estre cité par un Theologien syncere comme estant la pensée fixe & arrestée de ce Saint. Mais on doit parler ainsi pour l'honneur mesme de cét Ange de l'Escole quand il s'y trouve des choses qui assurément ne sont pas solides, comme on verra dans la suite qu'est cét argument.

## SECONDE FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

Aristote remarque qu'un des artifices des Sophistes est de prouver autre chose que ce qu'ils devoient prouver. C'est ce que fait icy le Theologien Flamend. Car qu'avoit-il entrepris de prouver? *Que cent recheutes dans des pechez mortels n'estoient pas une raison qui dult faire croire à un Prestre qu'un pecheur n'estoit pas bien disposé à recevoir l'Absolution.* Et quelle est la conclusion de son argument invincible? *Que la misericorde de Dieu par le Sacrement de Penitence pardonne fort souvent à celui qui l'a offensé.* Où est son bon sens s'il a crû que ces deux propositions estoient la mesme chose? Et où est sa sincerité si ayant bien reconnu qu'elles estoient fort differentes, il a substitué l'une pour l'autre comme font les Sophistes dont parle le Philosophe. *Dieu pardonne fort souvent par le Sacrement de Penitence à celui qui l'a offensé.* Soit. Mais pardonne-t'il à celui qui n'est point converty? Et est-on vrayement converty si on n'a une vraye volonté de ne plus tomber dans des crimes qui nous rendent l'objet de la haine & de la colere de Dieu? Et puis-je croire sans m'aveugler moy-mesme qu'un pecheur est dans cette disposition lors qu'il m'avoie que depuis dix ans toute sa vie n'a esté qu'une revolution continuelle de Confessions & de crimes.



TROISIÈME FAUTE  
CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

UN des plus grands Vices du raisonnement est quand la Conclusion comprend quelque chose qui n'est dans aucune des deux premières Propositions. Car la Conclusion que l'on veut prouver devant être composée d'un *Sujet* & d'un *Attribut*: afin que le Syllogisme soit concluant selon les règles de la bonne Dialectique, il faut que l'*Attribut* de cette Conclusion avec le *Milieu* en fasse la Majeure, & que le *Sujet* avec le même *Milieu* en fasse la Mineure. D'où il s'ensuit évidemment que la Conclusion ne doit rien comprendre qui ne soit dans la Majeure ou dans la Mineure. Or c'est ce qui n'est pas dans le prétendu ARGUMENT INVINCIBLE du Theologien Flamend. Car la Conclusion est, *Donc la miséricorde de Dieu par le Sacrement de Penitence pardonne fort souvent à celui qui l'a offensé*. Or il n'est pas dit un seul mot du Sacrement de Penitence ny dans la Majeure ny dans la Mineure. Et par conséquent ce prétendu ARGUMENT INVINCIBLE est un pur Sophisme dont on peut accorder la Majeure & la Mineure; & nier la Conclusion. Car il ne s'ensuit au plus de l'une & de l'autre, sinon que Dieu pardonne fort souvent à celui qui l'a offensé. Or qui peut douter de cela? Les plus Saints Prestres demandent tous les jours à Dieu en offrant le Saint Sacrifice qu'il leur pardonne leurs pechez innombrables, *Pro innumerabilibus peccatis meis*. Est-il besoin pour cela qu'ils ayent commis des pechez mortels qui ne se peuvent remettre que par le Sacrement de Penitence? JESUS-CHRIST a obligé tous les Chrestiens sans en excepter, dit S. Augustin, *is fos arietes gregis*, c'est à dire les Apostres, de dire tous les jours à Dieu, & ils le font même plusieurs fois chaque jour, *Remettez nous nos offenses comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés*. A-t'il supposé par là qu'ils tomberoient tous dans des crimes qui auroient besoin, pour être remis, du Sacrement de Penitence? Et les Peres au contraire ne nous ont-ils pas appris que cette demande du PATER ne regarde proprement que les pechez des Justes, & qu'il faut bien autre chose pour obtenir le pardon des mortels, comme le marque S. Augustin en plusieurs endroits. Quand il n'y auroit donc point d'autre défaut dans cet Argument il ne pourroit prouver autre chose sinon *que Dieu pardonne fort souvent à ceux qui l'ont offensé*, ce que tous les vrais Chrestiens sont obligés de reconnoître puis qu'il n'y a que cela qui les empêche d'être accablés sous le poids de tant de pechez qu'ils ne savent que trop qu'ils commettent tous les jours; mais qu'ils savent aussi que Dieu qui les regarde comme ses enfans, est toujours prest de leur pardonner par les merites de JESUS-CHRIST qui intercede continuellement pour eux dans le Ciel. Mais à Dieu ne plaise qu'il soit nécessaire pour donner lieu à cette abondante miséricorde qu'ils commettent des *pechez mortels qui tuent l'ame d'un seul coup*. Car tout homme qui a la Foy & l'Espérance que doit avoir un bon Chrestien (disent les SS. Peres) n'en commet point de cette sorte, mais de ceux-là seulement qui sont nettoyés par l'Oraison Dominicale comme par un linge qui les effuye. Je ne dis pas que Dieu ne signale aussi sa miséricorde en remettant les pechez mortels que commettent les Chrestiens en cessant d'être de bons Chrestiens, par ce que ce ne peut être qu'en perdant la qualité d'enfans de Dieu, de membres vivans du Corps du Sauveur, & de Temples du Saint

B

Esprits



Esprit : on ne le pourroit nier sans herefie. Mais je dis seulement qu'il le faut prouver par ailleurs & que l'Argument du Theologien Flamend ne pourroit au plus conclure autre chose, sinon, comme j'ay déjà dit. *que Dieu pardonne tres-souvent à ceux qui l'ont offensé*; ce qui seroit toujours vray quand il ne pardonneroit aucun peché mortel commis depuis le Baptême. Et ainsi rien n'est plus faux que ce qu'il dit en la page quatriesme de sa premiere Lettre *que les deux veritez de l'Evangile*, qui sont les deux premieres propositions de son Argument, *ne peuvent subsister, si Dieu ne pardonne fort souvent par de frequentes absolutions à celui qui l'a offensé*, comme s'il n'avoit pas pardonné fort souvent aux plus grands Saints des premiers siecles, quoy qu'il ne l'ait pas fait *par de frequentes absolutions*, par ce que ce n'estoit pas alors la pratique que les Saints se confessassent & reçussent l'absolution pour les pechez frequents dont ils se reconnoissoient coupables devant Dieu, qui n'estoient certainement que veniels.

### QUATRIESME FAUTE CONTRE LES RÉGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

**L**E Theologien Flamend ne croit son argument *invincible* que par ce que d'une part il est *fonde immédiatement sur l'Ecriture*, les deux premieres Propositions en estans incontestables, puis que ce sont deux parolles de JESUS-CHRIST dans l'Evangile: & que de l'autre la consequence est bonne, à ce qu'il pretend. Or je soutiens qu'estant consideré par rapport à l'Ecriture, c'est un Syllogisme à quatre termes, qui est le plus grand vice d'un Syllogisme. Car dans ces parolles de JESUS-CHRIST qui sont la Majeure de cet Argument, *Estote misericordes sicut Pater vester misericors est*, le mot de *Misericorde de Dieu* se prend pour la bonté qu'il exerce envers les bons & les méchans en leur fournissant liberalement ce qui leur est necessaire pour la conservation de leur vie. Or il se prend dans la Conclusion pour une autre espece de *misericorde*, sçavoir pour celle qu'il exerce envers les pecheurs convertis en leur pardonnant leurs crimes. C'est donc un Argument à quatre termes, dont on peut accorder la Majeure & la Mineure, & nier la Conclusion.

Tout cela est indubitable pourveu qu'on puisse prouver que le mot de *Misericorde* se prend dans le sens que j'ay dit dans ce passage de l'Evangile, & il ne faut pour cela que considerer ce qui le precede. *Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en sçaura-t'on, puis que les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en sçaura-t'on puis que les gens de mauvaise vie font la mesme chose . . . . . Vous donc, aimez vos ennemis, faites du bien*  
**A TOUS**, *prestez sans rien esperer, & alors vostre recompense sera tres-grande, & vous serez les enfans du Tres-Haut par ce qu'il est bon aux ingrats mesmes & aux méchants. Soyez DONC pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde.* La particule **DONC** liant ce Verbet à ce qui est auparavant, ne fait-elle pas voir clairement que le mot de *Misericorde* n'y signifie point le pardon que Dieu accorde aux pecheurs convertis, mais la bonté qu'il fait paroître *en faisant du bien aux ingrats mesmes & aux méchants*, ce qui a un rapport entier à ce qui est dit dans S. Mathieu ch. 5. *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persecutent & qui vous calomnient, afin que vous soyez enfans de vostre Pere qui fait lever son soleil sur les bons & sur les méchants, & fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes.* D'où nostre Seigneur conclut



conclut comme dans S. Luc, *Soyez DONC parfaits comme vostre Pere celeste est parfait*. Ainsi la *Misericorde* de Dieu dont il est parlé dans le passage de S. Luc qui est tout semblable à celui de S. Mathieu, est celle que Dieu exerce envers les *ingrats & les méchants* demeurans ingrats & méchants; aussi bien qu'envers les bons & les justes, comme est de faire pleuvoir & de faire lever son Soleil sur les uns & sur les autres, ce que S. Paul explique en d'autres termes dans les Actes ch. 14. v. 16. quand il dit *que lors mesmes que Dieu avoit laissé toutes les nations marcher dans leurs voyes, il n'avoit point cessé de faire du bien aux hommes, en dispensant les pluyes du Ciel, & les saisons favorables pour les fruits, en leur donnant la nourriture avec abondance & remplissant leurs cœurs de joye.* Or c'est une autre espece de misericorde que Dieu fait aux pecheurs convertis en leur pardonnant leurs crimes & les recevant en sa grace. On n'a donc pû sans faire un Sophisme au lieu d'un *Argument invincible*, parler de la premiere dans la Majeure, & de la derniere dans la Conclusion.

CINQUIESME FAUTE  
CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

Mais quand le mot de *Misericorde* se prendroit dans le mesme sens en la Majeure & en la Conclusion, Voicy une autre raison qui feroit voir que l'Argument ne concluroit pas. C'est qu'il n'y en a gueres de plus trompeurs que ceux dont la Majeure est une comparaison. Car il n'y a presque jamais de ressemblance entiere entre les membres que l'on compare. Et cependant il faudroit presque toujourns que cela fust afin que ce qu'on veut conclure de cette Majeure en pust estre tiré necessairement. C'est ce qui se verra mieux par des exemples.

L'homme a esté fait à l'Image & ressemblance de Dieu.

Or l'homme a un visage, des pieds & des mains.

Donc Dieu a aussi un visage, des pieds & des mains.

C'est comme ont raisonné les Anthropomorphites, Et ils pouvoient dire comme le Theologien Flamend que si Dieu n'avoit un visage des pieds & des mains comme en l'homme, il ne feroit pas l'exemplaire de la nature de l'homme.

En voicy encore un plus semblable au sien.

JESUS-CHRIST nous commande d'estre parfaits comme nostre Pere celeste est parfait. *Estote ergo perfecti sicut Pater vester perfectus est.*

Or afin que nous soyons parfaits, nous ne devons point nous vanger de nos ennemis.

Donc Dieu ne se vange point de ses ennemis ( quoy que l'Ecriture témoigne le contraire en cent lieux. )

C'est comme raisonnoient les Marcionites, & tous ces anciens Heretiques qui vouloient que la punition des méchants fust attribuée à un autre Dieu que le vray Dieu, par ce que le vray Dieu ne faisoit jamais de mal à personne; Ce qui estoit aussi la pensée des Philosophes Payens.

Or ce dernier Argument est tellement semblable à celui du Theologien Flamend, au moins quant à la forme, que si ce dernier ne conclud rien, il faut que le sien ne conclue rien aussi *vi forma*, qui est de quoy il s'agit. Car il n'est pas question de sçavoir si la Conclusion est vraye ou fausse; mais si elle se tire necessairement des deux premieres



premieres propositions. C'est cela seul qu'on examine quand on examine un Argument par *les regles de la bonne Dialectique* comme le Theologien Flamend veut qu'on examine le sien.

Mais d'où vient, me dira-t'on, que ces deux Arguments appuyez chacun sur un passage de l'Evangile, l'un sur celui de S. Luc *Estote ergò misericordes, &c.* & l'autre sur celui de S. Mathieu *Estote ergò perfecti, &c.* paroissans bons ne le sont point, c'est à dire, que ny l'un ny l'autre ne conclut necessairement. C'est qu'il faudroit afin qu'ils fussent concluans que les Majeures en fussent conçües en ces termes.

Quand JESUS-CHRIST dit que devons estre parfaits comme nostre Pere celeste est parfait, il nous a fait entendre par là qu'il y a une conformité en toutes choses entre la perfection de Dieu & la nostre.

Quand JESUS-CHRIST dit que nous devons estre pleins de misericorde, il nous a fait entendre par là qu'il y a une conformité en toutes choses entre la misericorde de Dieu & la nostre.

Il faut ignorer toutes *les regles de la bonne Dialectique* ou demeurer d'accord que ces Arguments ne scauroient estre de vrais Syllogismes qui doivent conclure necessairement *Vi forma*, si les Majeures n'en sont proposées en cette maniere. Mais alors ils n'auroient esté capables de tromper personne, parce que ces Majeures auroient paru visiblement fausses, Et le Theologien Flamend est obligé de le reconnoître au regard de sa Majeure reduitte en l'estat où elle devoit estre pour estre conforme aux *regles de la bonne Dialectique*, puis qu'il reconnoist dans sa troisieme Lettre deux differences entre la misericorde de Dieu & la misericorde de l'homme. Cela suffit. Et ce seroit une grande ignorance en Logique que de repliquer comme il fait *que ces differences n'empechent point que l'Argument ne soit invincible*. Il pourroit dire au plus que ces differences n'empechent pas que la Conclusion ne soit vraie. Mais ce n'est pas de la verité de la Conclusion dont il s'agit. C'est de la bonté de la consequence, & il n'y a point de si petit Logicien qui ne sçache que la conclusion d'un Argument peut estre veritable quoy que l'Argument ne vaille rien. Or je soutiens que cet Argument ne scauroit estre bon qu'on ne suppose dans la Majeure une conformité en toutes choses entre la Misericorde de Dieu & la Misericorde de l'homme: & ainsi reconnoître qu'il y a des differences entre l'une & l'autre, & pretendre en mesme temps que ces differences n'empechent pas que cet Argument ne soit *Invincible*, c'est dire que ces differences n'empechent pas qu'il n'y ait une conformité parfaite entre la Misericorde de Dieu & celle de l'homme, ce qui est une contradiction visible.

En un mot voicy le party que vous pouvez faire de ma part au Theologien Flamend qui fait tant valoir sa Dialectique. Je le desie de mettre son Argument en forme selon *les regles de la bonne Dialectique*, c'est à dire en marquant bien nettement ce qu'il entend que l'on prenne pour le *Sujet* & pour l'*Attribut* de la Majeure: pour le *Sujet* & pour l'*attribut* de la Mineure; pour le *Sujet* & pour l'*Attribut* de la Conclusion. Car je me fais fort que s'il le fait il arrivera de deux choses l'une, ou que la Majeure ne sera point restrainte dans les parolles de l'Evangile, mais aura plus d'estenduë, & par consequent pourra estre niée sans scrupule: ou que s'il ne la fait pas plus estenduë qu'elle est dans l'Evangile, il sera aisé de demonstrier *Invinciblement* que ce pretendu *Argument invincible* sera contraire *aux regles de la bonne Dialectique*, qu'il faut necessairement observer afin qu'un Syllogisme soit un *vray Syllogisme*, c'est à dire qu'il concluë necessairement *Vi forma*.



## SIXIESME FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

**O**N ne peut gueres faire de plus grande faute contre la bonne Dialectique que de faire des Argumens qu'on peut retourner contre nous mesme. C'est ce qui est arrivé au Theologien Flamend. Car il avoie dans sa troisieme Lettre *Qu'il y a cette difference entre la Misericorde de l'homme & celle de Dieu que l'homme doit pardonner sans consulter la disposition de celuy qui l'a offensé: & que Dieu, ne pardonne à celuy qui l'a offensé que quand il en a regret par un mouvement d'amour envers luy* Or je m'en vas prouver par des Argumens tout semblables à ceux qu'il fait dans la troisieme page de sa premiere Lettre que cela ne peut s'accorder avec cette parole de l'Evangile *Soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde.* Je n'ay qu'à mettre ses Argumens vis à vis ceux que je feray sur le mesme modele.

### ARGUMENTS DU THEOLOGIEN FLAMEND.

**I**E dis que s'il est faux que Dieu par le Sacrement de Penitence pardonne fort souvent à celuy qui l'a offensé, il sera aussi faux selon vous, que l'homme doit estre plein de misericorde comme Dieu est plein de misericorde. Car vous confessez cette verité de l'Evangile que l'homme doit pardonner fort souvent à celuy qui l'a offensé. Si vous dites que Dieu ne pardonne pas fort souvent à celuy qui l'a offensé, la misericorde de Dieu ne sera pas l'exemplaire de la misericorde de l'homme. Car une misericorde qui pardonne fort souvent n'imitte point celle qui ne pardonne point fort souvent. Vous estes donc contraint d'avouier que **JESVS CHRIST** ne pouvoit dire avec verité *Soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde*, si vous ne voulez pas reconnoistre que Dieu par le Sacrement de penitence pardonne fort souvent à celuy qui l'a offensé & luy demande pardon. Que si vous confessez la verité de ces paroles, *Soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde*, & que vous

### ARGUMENTS SEMBLABLES A CEUX DU THEOLOGIEN FLAMEND.

**S**I Dieu ne pardonne à ceux qui l'ont offensé que quand ils en ont regret par un mouvement d'amour envers luy, il ne fera pas vray que l'homme doit estre plein de misericorde comme Dieu est plein de misericorde. Car vous reconnoissez que l'homme doit pardonner sans consulter la disposition de celuy qui l'a offensé, c'est à dire qu'il doit pardonner à celuy-mesme qui est encore son ennemy. Si donc vous dites que Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont regret de leurs pechez par un mouvement d'amour envers luy, la misericorde de Dieu ne sera pas l'exemplaire de la misericorde de l'homme. Car une misericorde qui pardonne à ceux mesme qui n'ont point de regret de leur faute n'imitte point celle qui ne pardonne qu'à ceux qui en ont regret. Vous estes donc contraint d'avouier que **JESVS-CHRIST** ne pouvoit dire avec verité, *Soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde*, si vous ne reconnoissez que Dieu pardonne à ceux mesmes qui n'ont pas regret de l'avoir offensé. Que si vous confessez la verité de ces paroles, *Soyez pleins de misericorde* &c & que vous persistez à soutenir que Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont regret de l'avoir offensé, vous serez contraint

C

persistez



*persistiez de nier que Dieu pardonne fort souvent à celuy qui l'a offensé, vous serez contraint de nier aussi que l'homme doit pardonner fort souvent à celuy qui l'a offensé. Car l'homme estant obligé de pardonner selon l'exemple que Dieu donne en pardonnant, si Dieu ne pardonne pas fort souvent à celuy qui l'a offensé, l'homme ne sera pas obligé de pardonner fort souvent à celuy qui l'a offensé.*

de nier que l'homme doive pardonner à ceux qui n'ont pas regret de l'avoir offensé. Car l'homme estant obligé de pardonner selon l'exemple que Dieu donne en pardonnant: si Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont regret de l'avoir offensé, l'homme ne sera aussi obligé de pardonner qu'à ceux qui auront regret de l'avoir offensé.

Le Theologien Flamend n'ignore pas qu'un des moyens les plus courts & les plus faciles pour faire voir qu'un Argument ne vaut rien est d'en faire un autre tout semblable par lequel ce que l'on conclud soit certainement faux. Or il ne sçauroit nier que mes Arguments ne soient semblables aux siens l'ayant suivy pas à pas dans tous ses entortillements. Puis donc qu'il avoüe que les miens concluent faux, il faut qu'il avoüe aussi qu'il y a quelque défaut dans les siens, quel qu'il soit, qui les empêche de bien conclure.

### SEPTIESME FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

**C'**Est pecher encore contre *les regles de la bonne Dialectique* que de payer le monde de fausses solutions qui laissent l'Argument dans toute sa force. C'est ce que fait le Theologien Flamend dans sa troisieme Lettre quand s'estant objecté cette difference entre le pardon de l'homme, & le pardon de Dieu dont nous venons de parler, il dit *que cela ne diminuë en rien la force de l'ARGUMENT INVINCIBLE, par ce que cette difference est jointe à une autre, à sçavoir que l'homme qui pardonne ne donne pas le repentir à celuy qui l'a offensé, au lieu que Dieu qui pardonne, donne aussi le repentir; & s'il ne le donne pas, on ne l'a point.* Car comment n'a-t'il pas veu qu'on peut avec la mesme facilité appliquer tout cela à un faux Argument qu'on fera sur le modelle du sien en raisonnant en cette maniere.

Si Dieu choisit entre ceux qui l'ont offensé, en pardonnant aux uns & ne pardonnant pas aux autres, par ce qu'il ne pardonne qu'à ceux à qui il donne un vray repentir de leurs pechez, & qu'il ne le donne qu'à un petit nombre à qui il luy plaist de le donner quoy qu'il le pût donner à tous. Si, dis-je, cela est ainsi, la Misericorde de Dieu ne fera pas l'exemplaire de celle de l'homme qui ne doit point choisir entre ceux qui l'ont offensé pour pardonner aux uns & ne point pardonner aux autres, mais leur pardonner à tous generallement. Car une misericorde qui doit pardonner à tous ceux qui l'ont offensé, n'imite point celle qui ne pardonne qu'à un petit nombre de ceux qui l'ont offensé. Vous serez donc contraint d'avoüer que JESUS-CHRIST ne pouvoit dire avec verité, *soyez pleins de misericorde comme vostre Pere est plein de misericorde.* Si vous persistez à soutenir que Dieu ne pardonne qu'à un tres-petit nombre de ceux qui l'ont offensé, ne donnant qu'à tres-peu ce vray repentir sans lequel il ne pardonne point, quoy qu'il pût sans peine le donner à tous. Et ainsi cette parole de JESUS-CHRIST ne peut estre vraye si Dieu ne pardonne generallement à tous



à tous ceux qui l'ont offensé comme Origine a crû qu'il seroit.

Je luy soutiens encore une fois qu'il ne scauroit trouver aucun défaut dans cét Argument qui ne soit dans le sien. Or ce que celuy-cy conclut est une heresie. Il faut donc que la conséquence n'en soit pas bonne : ny par consequent celle du sien. Et il est bien aisé d'en découvrir le défaut. C'est qu'on ne peut jamais faire de comparaison tout à fait juste entre Dieu & l'homme. Ainsi quand JESUS-CHRIST auroit dit, *Pardonnez comme vostre Pere pardonne*, ce qui n'est pas, ( car j'ay déjà fait voir que le passage de S. Luc ch. 6. v. 36. ne signifie point cela ) ce seroit une insolence à l'homme de dire à Dieu; Donc comme vous ne pardonnez pas à tous ceux qui vous ont offensé, je ne pardonneray pas aussi à tous ceux qui m'offenseront. Donc comme vous ne pardonnez qu'à ceux qui ont un vray repentir de leurs pechez, je ne pardonneray aussi qu'à ceux qui auront un vray repentir de m'avoir offensé. Donc si autant de fois qu'il plaist aux hommes de retomber dans leurs crimes vous ne leur donnez pas autant de pardons, je ne me croiray point obligé d'observer ce que JESUS-CHRIST me recommande dans l'Evangile de pardonner à mon Frere non seulement jusques à sept fois; mais jusques à septante fois sept fois. Toutes ces conséquences doivent estre également fausses, Et la raison en est qu'il n'y a nulle proportion entre les offenses d'un homme à un homme; & les pechez, sur tout mortels, qu'un homme commet contre Dieu. Et ainsi quand Dieu auroit resolu de ne pardonner qu'une seule fois à une miserable creature les crimes dont elle auroit souillé la sainteté de son Baptesme, sa misericorde ne laisseroit pas d'estre infiniment plus grande que celle d'un homme qui auroit toujours pardonné à celuy qui l'auroit offensé cent mille fois, sans parler maintenant de ce que j'ay déjà remarqué en un autre lieu que ce seroit une horrible ingratitude à un Chrestien de ne compter pour rien les offenses innombrables que Dieu luy remet sans cesse; comme si cela seul, quand il ne luy auroit jamis remis aucun crime, n'estoit pas suffisant pour l'obliger à remettre à son Frere toutes les offenses qu'il en pourroit recevoir.

### HUITIESME FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

C'Est une maxime de la bonne Dialectique que qui prouve trop ne prouve rien. Or il est aisé de convaincre le Theologien Flamend par luy-mesme que son Argument invincible ne prouve rien par ce qu'il prouve trop. Il n'y a pour cela qu'à remarquer qu'il soutient dans sa 3<sup>e</sup>. Lettre que son Argument invincible ne prouve pas seulement que le Sacrement de Penitence a la vertu de donner de frequens pardons; mais qu'il prouve invinciblement que la misericorde divine s'en sert actuellement pour donner de frequens pardons. Car Dieu ne nous provoque pas, dit-il, à faire misericorde par l'imitation de la misericorde qu'il peut faire; mais par l'imitation de la misericorde qu'il exerce actuellement. Et il ne veut pas que nous demeurions avec le seul pouvoir de pardonner sans fin à ceux qui nous ont offensé; mais il veut que nous pardonnions actuellement sans aucun terme. Il s'agit donc du pardon actuel, duquel S. Thomas conclut qu'il doit estre tres-frequent du costé de Dieu s'il doit estre tres-frequent du costé de l'homme, autrement le pardon de l'homme n'imiteroit pas le pardon de Dieu.

Il ne s'agit pas de ce que S. Thomas conclud dans un *sed contra* où il ne propose qu'une



qu'une raison de douter: mais de ce que ce Theologien pretend se devoir conclure de deux veritez de l'Evangile. Car c'est ce qui luy fait dire que son *Argument* EST FONDÉ IMMEDIATEMENT SUR L'ECRITURE SAINTE. Or ce qui est une suite infallible de deux veritez de l'Evangile a dû estre vray dans tous les temps de l'Eglise. Il faut donc que dans tous les temps de l'Eglise non seulement le Sacrement de Penitence ait eu la vertu de donner de frequens pardons; mais que Dieu s'en soit servy ACTUELLEMENT pour donner de frequens pardons, par ce que dans tous les temps de l'Eglise Dieu n'a pas provoqué les Chrestiens à faire misericorde par l'imitation de la misericorde qu'il pouvoit faire; mais par l'imitation de la misericorde qu'il exerçoit actuellement. Car il est certain que dans tous les temps de l'Eglise il n'a pas voulu que les Chrestiens demeurassent avec le seul pouvoir de pardonner sans fin à ceux qui les auroient offensez; mais qu'il a voulu qu'ils leur pardonnassent actuellement sans aucun terme. Il a donc fallu que dans tous les temps de l'Eglise le pardon actuel ait esté TRES-FREQUENT du costé de Dieu puis qu'il a toujours dû estre tres-frequent du costé de l'homme, autrement le pardon de l'homme n'auroit pas imité le pardon de Dieu. Ainsi l'Argument invincible ne prouve rien, ou ce qu'il prouve doit avoir esté vray dans tous les temps de l'Eglise. Or le Theologien Flamend reconnoit que ce qu'il conclud par son Argument qu'il faut par une suite necessaire de deux veritez de l'Evangile, que Dieu non seulement puisse donner, mais donne de tres-frequents pardons par le Sacrement de Penitence, n'a pas esté vray dans les premiers Siecles de l'Eglise. C'est ce qu'il avoie en termes exprés dans la quatriesme page de sa premier Lettre. Dieu, dit-il, ne pouvant pardonner fort souvent par le Sacrement de Penitence selon la pratique des premiers Siecles qui demandoit que la confession fust suivie pour l'ordinaire des œuvres de penitence avant que de recevoir l'Absolution, il a inspiré à son Eglise de changer cette pratique en se contentant de la Confession pour donner l'Absolution afin DE POUVOIR PARDONNER PAR DE FREQUENTES ABSOLUTIONS. Que deviendront donc tous les raisonnemens de la troisieme Lettre? Car puis que Dieu dans les premiers Siecles ne pardonnoit pas fort souvent par le Sacrement de Penitence, il falloit ou qu'alors il ne provoquast pas les Chrestiens à faire misericorde par l'imitation de la misericorde, ( ce qui ne se pourroit dire qu'en supposant que JESUS-CHRIST n'a adressé ces parolles Estote misericordes, &c. prises dans le sens qu'on les prend dans l'Argument invincible qu'aux Chrestiens des derniers Siecles ) ou que dans les premiers Siecles Dieu trouvoit bon que les Fidelles demeurassent avec le seul pouvoir de pardonner sans fin à ceux qui les avoient offensez, & qu'il ne les obligéast pas de pardonner actuellement sans aucun terme, par ce que le pardon actuel n'estant pas alors tres frequent de la part de Dieu, il ne devoit pas aussi estre tres-frequent de la part de l'homme: autrement le pardon de l'homme n'auroit pas imité le pardon de Dieu: mais le premier qui ne doit estre que la copie du dernier auroit esté plus parfait que le dernier qui en doit estre l'original.

Mais que veut-il dire quand, nous parlant en Prophete à qui Dieu auroit revelé le secret de ses conseils, il nous en découvre un nouveau mystere, qui est que Dieu ne pouvant pardonner fort souvent selon la pratique des premiers Siecles, il a inspiré à son Eglise de changer cette pratique afin de pouvoir pardonner souvent par de frequents absolutions? Est-ce que ce n'estoit pas Dieu qui avoit inspiré à l'Eglise dans sa plus grande pureté cette pratique sainte selon laquelle il ne pouvoit pardonner fort souvent, ou si c'est que l'esprit de Dieu ne s'estoit pas avisé en inspirant cette pratique aux Apostres & la



la fañant observer pendant tant de Siecles, qu'elle empeschoit que Dieu ne pardon-  
nast fort souvent; & qu'ainfi elle détruiſoit ce que JESUS-CHRIST dit dans l'Evan-  
gile en nous ordonnant d'une part de pardonner tres-souvent à ceux qui nous ont of-  
fensez, & nous exhortant de l'autre à estre pleins de misericorde comme nostre Pere  
est plein de misericorde: mais qu'enfin dans ces derniers Siecles s'estant apperceu  
de cét inconvenient, il avoit changé l'ancienne pratique afin de pouvoir pardonner  
souvent par de frequentes absolutions, sans quoy la misericorde de l'homme qui est  
obligé de pardonner fort souvent n'auroit pas eu pour son exemplaire la misericorde  
de Dieu? A-t'on jamais eu plus de lieu de dire après un grand Saint, *Hac tu miseri-  
corditer irvide, ut eis videnda & fugienda proponas?*

### NEUFIESME FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

UN des plus grands vices du raisonnement est quand on suppose pour accordé ou  
pour n'avoir pas besoin de preuves la chose mesme que l'on doit prouver. C'est ce  
que les Philosophes appellent après Aristote PETITION DE PRINCIPE. Le Theologien  
Flamend est tombé dans ce défaut d'une maniere surprenante. Il n'a pû ignorer que  
tous ceux qui comme S. Charles dans ses avis aux Confesseurs, S. François de Sales  
dans ses Ordonnances Synodales données au public par un de ses Successeurs, & tant  
de grands Eveſques de ces derniers temps par leurs Ordonnances ou leurs Lettres Pa-  
storales, ont parlé avec zele contre l'abus des Absolutions precipitées qu'on donne  
à tant de pecheurs qui passent leur vie à se confesser & à retomber dans les mesmes  
crimes, ont pretendu avec raison, qu'il y avoit tout sujet de croire que tous ces pe-  
cheurs d'habitude ne recevoient que leur condamnation dans le Sacrement de Peni-  
tence; par ce que leurs recheutes continuelles faisoient assez juger qu'ils n'avoient  
point cette veritable & ferme resolution de ne plus pecher, sans laquelle le repentir  
qu'ils croient avoir n'est au plus qu'une de ces volontez foibles qui ne convertissent  
point le cœur à Dieu & ne le detachent point du peché, comme le temoigne S. Au-  
gustin de celle qu'il avoit avant sa conversion, de vivre dans la continence. C'est aussi  
ce que les Theologiens qui ont écrit de cette matiere ont prouvé tres-solidement par  
l'Ecriture & par les Saints Peres. Le Theologien Flamend avoit à combattre tout cela.  
Mais comment le fait-il? En supposant par une honteuse PETITION DE PRINCIPE  
deux ou trois choses qu'il avoit à prouver. La premiere *Que la Confession de bouche  
qu'il dit estre maintenant la seule marque sacramentelle instituée par JESUS-CHRIST,  
manifeste aussi bien la contrition du cœur du plus grand pecheur que du plus petit, & du plus  
grand consuetudinaire ou recidive que de celui qui ne seroit tombé qu'une fois.* C'est ce  
qu'il soutient en ces propres termes dans sa premiere Lettre p. 7.

La seconde que Dieu a inspiré à l'Eglise des derniers Siecles de changer l'ancienne  
pratique en une nouvelle selon laquelle on se doit contenter de la Confession pour  
donner l'Absolution; ce qui ne seroit rien pour luy s'il n'entendoit par là qu'on doit  
s'en contenter toujours, & au regard des plus grands & des plus inveterez pecheurs,  
aussi bien que des plus petits. Et ce qui montre que c'est en ce sens qu'il l'entend est  
ce qu'il dit en la page 5. *Que la pratique des derniers Siecles exclut la satisfaction des  
œuvres devant l'Absolution.* Il ne dit pas seulement qu'elle n'exige pas necessairement



comme autrefois que la satisfaction precede l'Absolution ; mais qu'elle l'exclud, c'est à dire qu'elle defend de se servir de l'ancienne pratique envers les pecheurs d'habitude, ce qu'il ne peut ignorer luy estre contesté & nié par tous ceux qui combattent les relaschemens pernicieux qu'il entreprend d'autoriser.

La troisieme est que les plus frequentes recheutes dans les plus grands crimes ne donnent point lieu de juger que ces *consuetudinaires* qui s'en sont souvent confessez, & y sont toujourns retombez n'ont pas receu la grace de l'Absolution toutes les fois qu'ils s'en sont confessez. Il n'en apporte point de preuves. Il agit en Prophete, il veut que nous l'en croyons lors qu'entrant dans le secret des Conseils de Dieu, comme j'ay déjà dit, il nous declare que Dieu n'a pas voulu souffrir plus long temps cette ancienne pratique qui empeschoit que la vie des Chrestiens ne pût estre un cercle perpetuel de Penitences & de crimes, qu'il l'a fait changer en une autre où l'on se contente de la Confession pour donner l'Absolution, afin de pouvoir pardonner souvent par de frequentes Absolutions, c'est à dire, afin de donner moyen aux Chrestiens de ce temps-cy de trouver l'impunité d'une vie criminelle dans la reception des Sacremens, en disant par exemple tous les mois à un Confesseur que l'on s'en repent, & la reprenant néanmoins toujourns.

Voila ce qu'il attribué à Dieu, non comme un effet de sa Justice qui a permis tant d'autres depravations ou relaschemens de la discipline de l'Eglise, qui depuis quelques Siecles ont tant fait gemir tous les gens de bien ; mais comme un effet singulier de la *surabondance de sa misericorde* sur l'Eglise. *L'homme*, dit-il, *se rendant de plus en plus indigne de pardon*, Dieu s'est plu à augmenter sa misericorde, & c'est pour cela qu'il a voulu qu'on se contentast de la Confession pour donner l'Absolution, afin de pouvoir pardonner souvent par de frequentes Absolutions. Il suppose gratuitement que quand un homme se confesse souvent des mesmes crimes dans lesquels il retombe bien tost après, c'est un signe que Dieu luy inspire de frequens repentirs pour luy pardonner souvent par de frequentes Absolutions, Comme si ce n'estoit pas cela qu'on luy conteste, y ayant cent fois plus de raison de croire que c'est le Diable & non pas Dieu qui envoie ces yvroignes, ces impudiques, ces adulteres, ces blasphemateurs au Sacrement de Penitence, pour leur faire ajoûter à leurs autres crimes de frequens sacrileges & de frequentes prophana-tions du Corps du Fils de Dieu. C'est le jugement que tous les Peres en auroient porté si cette malheureuse coûtume d'absoudre sur le champ les plus grands pecheurs, nonobstant leurs continuelles recheutes, toutes les fois qu'ils se seroient representez, avoit esté de leurs temps. Quel droit a donc le Theologien Flamend de supposer le contraire ? C'est qu'il est plus éclairé qu'eux, par ce qu'ils n'avoient pas penetré comme luy dans les lumieres d'une pretendüe *surabondance de la misericorde de Dieu*, & qu'ils n'estoient pas appuyez sur la pratique des derniers siecles qui sont deux choses qui luy sont dire beaucoup plus solidement, qu'il y a raison de croire que Dieu ayant inspiré le *recidiv* de se confesser de nouveau après tant de recheutes, il l'a aussi inspiré à se repentir de nouveau.

Avant que d'examiner ce dernier raisonnement, & laissant à part la Dialectique pour un peu de temps, je ne puis m'empescher de faire envisager icy en peu de mots les étranges suittes de cette nouvelle hardiesse de se figurer une *surabondante misericorde de Dieu* dans les plus horribles dereglemens des hommes : Car qui empeschera qu'on ne dise de la mesme sorte, Que Dieu s'est plu d'augmenter sa misericorde



envers les méchans Prestres qui s'estoient rendus dans la fuite des temps de plus en plus indignes de pardon. Car ne pouvant leur pardonner souvent leurs impuretez selon la pratique des premiers Siecles qui les degradoit dès qu'ils estoient tombez sans aucune esperance de rétablissement, il a inspiré à son Eglise de changer cette pratique en les laissant dans leurs fonctions quoy qu'ils s'accusassent de fornications & d'adulteres, afin de leur pouvoir pardonner souvent par une surabondante misericorde ces pechez infames si contraires à la sainteté du Sacerdoce : & qu'ainsi dans les *lumieres de cette surabondante misericorde de Dieu, & sur l'appuy de la pratique des derniers Siecles* on a lieu de dire que les Prestres vitieux qui disent tous les jours la Messe, sont toujours en estat de la dire pourveu qu'ils ne le fassent qu'après s'estre confessé de leurs impuretez; par ce qu'il y a *raison de croire* que Dieu ayant inspiré à ces miserables Prestres de se confesser de nouveau toutes les fois qu'ils retombent dans leurs crimes, il leur donne aussi de nouveaux repentirs qui leur en faisant obtenir le pardon de Dieu par l'Absolution, les remet autant de fois en estat d'offrir le Saint Sacrifice. Et on pourra ajoûter en suivant ces mystérieuses pensées ( qui ne sont dans la verité que des profondeurs de Satan, comme JESUS-CHRIST les appelle dans l'Apocalypse, *Altitudines satanae* ) on pourra, dis-je, ajoûter que Dieu n'a pas seulement par là manifesté sa misericorde; mais qu'il s'est aussi procuré un grand honneur, par ce que cela est cause qu'il se dit bien plus de Messes que si on ne laissoit dans les fonctions du Sacerdoce que les Prestres qui vivoient dans la pureté. Cela me paroist effroyable, & cependant il y a raison de croire que le Theologien Flamend ne s'en effrayera gueres, & qu'il ne rougira point de dire qu'il n'y a rien en tout cela que de bon & de conforme à ses principes.

### DIXIESME FAUTE CONTRE LES REGLES DE LA BONNE DIALECTIQUE.

**R**eprenons les raisonnemens que j'ay promis d'examiner. *Il y a, dit-il, raison de croire que Dieu ayant inspiré le recidive de se confesser de nouveau après tant de rechutes, il l'a aussi inspiré de se repentir de nouveau, ce qu'il entend d'un repentir qui le met en estat d'obtenir le pardon de ses crimes par l'Absolution. Car c'est en suite de ce qu'il avoit dit que Dieu donne de frequens repentirs à ceux à qui il veut pardonner par de frequents Absolutions.*

On prouvera de la mesme sorte qu'il y a raison de croire que tous ceux qui vont à la Messe l'entendent devotement, & que tous ceux qui vont au Sermon en profitent. Car on n'aura qu'à dire que Dieu inspirant aux uns d'aller à la Messe, & aux autres d'aller au Sermon, il y a raison de croire qu'il donne aux uns la devotion qui est nécessaire pour participer au Sacrifice & qu'il fait la grace aux autres de profiter de la parole de Dieu qu'ils entendent.

Mais la Dialectique nous fait connoître sans peine que c'est raisonner pitoyablement que de raisonner de la sorte. Car elle nous apprend que ce dernier raisonnement pour estre en une forme qui prouve, doit estre réduit au Syllogisme suivant.

Il y a raison de croire que Dieu donne la devotion nécessaire pour bien entendre la Messe & qu'il fait la grace de profiter du Sermon à tous ceux à qui il inspire d'aller à la Messe ou au Sermon,



Or il y a raison de croire de tous ceux qui vont à la Messe ou au Sermon, que c'est Dieu qui leur a inspiré d'y aller.

Il y a donc raison de croire qu'il donne aux uns la devotion necessaire pour bien entendre la Messe, & qu'il fait aux autres la grace de profiter du Sermon.

Mais qui ne voit que la Majeure & la Mineure de ce Syllogisme sont également fausses. Car d'une part il y a une infinité de gens qui font mal ce que Dieu leur a inspiré de faire, par ce qu'ils ne correspondent pas comme ils doivent à l'inspiration de Dieu. D'où il arrive que quand Dieu auroit inspiré une personne d'aller à la Messe, il ne s'ensuit pas qu'il l'entende devotement, par ce qu'il aura succombé à la tentation d'y causer avec un amy, ou que n'ayant pas veillé sur ses sens il aura jetté les yeux sur des objets qui l'auront remply de mauvaises pensées, ou qu'il n'aura fait aucun effort pour se tenir recueilly & attentif au Mystere; & de l'autre il est certain qu'il y a un tres-grand nombre de personnes qui ne vont à la Messe ou au Sermon que par coustume sans aucune inspiration de Dieu, comme les Payens alloient à leurs Temples.

Il en est de mesme de la nouvelle preuve du Theologien Flamend pour montrer qu'il y a raison de croire que ces pecheurs d'habitude sont bien disposez quand ils se confessent des crimes dont ils se sont confessez cent fois sans aucun amendement.

Car il faut aussi afin qu'elle soit en forme concluante, qu'elle soit reduitte au Syllogisme suivant.

Il y a raison de croire que quand Dieu inspire à des pecheurs d'habitude de se confesser des mesmes crimes dont ils se sont confessez déjà très-souvent sans s'en estre corrigez, il leur donne en mesme temps le repentir & la contrition necessaire pour recevoir sur le champ la grace de l'Absolution.

Or j'ay raison de croire que c'est Dieu qui a inspiré à ce pecheur d'habitude de se confesser de nouveau des mesmes crimes qu'il a cent fois confessez.

Donc j'ay aussi raison de croire qu'il luy a donné sur le repentir & la contrition necessaire pour recevoir sur le champ la grace de l'Absolution.

C'est cette derniere raison de croire qu'il avoit a prouver & il ne la prouve que par une Majeure & une Mineure qu'il s'est bien gardé d'exprimer clairement & distinctement, par ce qu'on n'auroit pas eu plus de peine à voir qu'elles sont toutes deux également fausses, qu'on l'a veu de celles du Syllogisme precedent. La Majeure de celui-cy est manifestement fausse. Car cette inspiration de se confesser ne pourroit estre au plus qu'un premier mouvement de conversion. Or qu'y a-t'il de plus faux que de pretendre qu'il n'y ait point ordinairement de premier mouvement de conversion qui ne soit accompagné d'un repentir suffisant pour estre justifié dans le Sacrement de Penitence. Comment est-ce que ce grand Thomiste n'a pas appris dans son Soleil de l'Eglise 2. 2. qu. 112. a. 2. ad 3. & qu. 113. a. 10. in. c. Que selon le cours ordinaire de la grace, la conversion du pecheur ne se fait pas tout d'un coup, & qu'ainsi il peut estre poussé à se convertir sans qu'il soit encore suffisamment converty pour estre justifié, par ce que ce commencement de bonne volonté est encore trop foible pour surmonter la mauvaise volonté fortifiée par l'habitude, comme Saint Augustin le dit de luy mesme. Et c'est pourquoy, ajoute l'Ange de l'Ecolle, la Conversion de S. Paul est regardée dans l'Eglise comme miraculeuse, par ce qu'il fut tout d'un coup disposé à recevoir la grace de la justification; au lieu que le cours commun & ordinaire selon lequel Dieu se conduit



duit dans la justification du pecheur, est que remuant l'ame par sa grace pour la convertir à luy, il n'opere d'abord en elle qu'une conversion imparfaite pour la faire arriver en suite à la parfaite, qui est la disposition prochaine à la justification. Il s'ensuit de là que c'est tres-mal raisonner que de dire : Dieu a inspiré à ce pecheur d'habitude de se confesser de ses crimes, qui est le premier pas qu'il doit faire pour se reconcilier avec Dieu. Donc il y a raison de croire qu'il a déjà toute la disposition necessaire pour estre reconcilié avec Dieu par le Sacrement de Penitence. Le bon sens veut que l'on concludë tout au contraire, qu'il y a toute sorte d'esperance qu'il n'a pas encore tout ce qui luy est necessaire pour cela, par ce qu'il ne le pourroit avoir que par une espece de miracle contre le cours commun & ordinaire de la grace ; ce qui ne se peut presumer raisonnablement, comme on ne presume point que Dieu fera naistre un enfant d'une femme de plus de quatre vingt ans, quoy qu'il l'ait fait autrefois en faveur du Pere de tous les Fidelles.

On voit donc manifestement combien la Majeure de ce Syllogisme est fausse. Mais la Mineure n'est pas mieux fondée. Car qui luy a dit que c'est Dieu qui a inspiré à ce pecheur d'habitude de se confesser de ses crimes qu'il a cent fois confessez sans s'en estre corrigé. Qui ne sçait qu'il y a une infinité de ces sortes de gens qui n'ayant qu'une foy morte qui les distingue des Libertins, & estans d'ailleurs dans une grossiere ignorance de leurs principaux devoirs, font la plus part des actions de la Religion Chrestienne par des mouvemens tout humains sans aucune veritable inspiration de Dieu, comme les Payens faisoient celles de la Religion Payenne. Ils se confessent comme ils vont à la Messe, ou tous les jours, ou les Festes & les Dimanches, par ce que les autres le font: ou par ce que c'est le temps de Pasques, & qu'ils craignent les Censures de l'Eglise: ou parce qu'ils sont accûtumez depuis long temps à se confesser à de certaines Festes: ou par ce qu'ils sont dans une erreur tres-commune parmy ceux qui sont mal instruits, qu'ils seroient damnez s'ils ne recevoient l'absolution de leurs crimes, mais que tout est fait pourveu qu'ils la reçoivent en quelque disposition qu'ils puissent estre: ou par ce qu'ils veulent gagner une Indulgence pleniere (à quoy ils s'imaginent qu'il n'est necessaire que de se confesser & dire certaines Prieres) pour mettre tout le passé à couvert, sauf à donner dans la suite à leur ordinaire une nouvelle matiere à la pretenduë *surabondante misericorde de Dieu*. Il n'y a donc rien de moins raisonnable que de supposer comme fait le Theologien Flamend, que quand un pecheur se confesse des memes crimes dont il s'est déjà confessé cent fois sans aucun amendement, il y a raison de croire qu'il ne s'en confesse que par ce que Dieu luy a inspiré de s'en confesser.

A Y A N T montré tout cecy à un Docteur en Theologie de mes amys, il m'a paru en estre assez satisfait, & il m'a confirmé dans la pensëe que j'avois déjà que le Theologien Flamend se trouveroit dans l'impuissance d'y rien répondre qui eust la moindre ombre de vray-semblance. Mais il m'a témoigné que quoy qu'il n'improuvast pas que j'eusse employé contre un homme qui fait tant valoir sa Dialectique, les regles memes de l'Art dont il nous tasche d'éblouir le monde pour establir ses erreurs, il luy estoit néanmoins venu dans l'esprit en écoutant ce que je luy avois leu, diverses pensées Theologiques fondées sur l'Escriture Sainte & sur les plus claires idées de la



pieté Chrestienne qui pourroient encore davantage découvrir les illusions de cét esprit égaré , & faire voir qu'elles ne vont pas seulement à établir les relaschemens les plus pernicious dans l'administration du Sacrement de Penitence , mais qu'elles vont aussi contre son dessein à détruire les plus solides fondemens de la Moralle Chrestienne, quoy qu'il fasse profession d'en enseigner une severe.

Il m'en dit quelque chose qui me plût fort , & je fis ce que je pûs pour l'engager à les écrire. Il ne me le promit pas tout à fait , par ce qu'il doutoit qu'estant accablé de beaucoup d'autres affaires il en pût prendre le temps. Mais je ne desespere pas de l'y faire resoudre. Cependant je vous envoie ces Observations de Dialectique contre l'ARGUMENT INVINCIBLE dont l'Auther des Lettres s'est imaginé avoir terrassé tous les Defenseurs de la veritable Penitence. Vous en ferez ce que vous jugerez à propos ; vous en estes le Maistre , & je m'estimeray heureux qu'elles me soient une occasion de vous temoigner avec combien de respect & de veneration j'honore la vertu & le merite du Prelat que ces disputes regardent.

Ce 10. Juin 1680.















